

LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL AU CENTRE D'ÉTUDES NUCLÉAIRES DE SACLAY

A tous les stades de notre société industrielle les travailleurs troquent leur santé contre de l'argent. Il règne une loi non écrite "la bourse ou la vie". Les conditions de travail, les accidents du travail et les maladies professionnelles sont des sujets tabous en France.

C'est pour forcer ce mur que nous diffusons ce texte.

A l'image de ce qui a été fait par quelques-uns dans les Houillères du Nord et, plus récemment, aux usines de la Penarroya, si les travailleurs faisaient partout le recensement de leurs conditions de travail, dans les mines, les cimenteries, le bâtiment, les usines métallurgiques, l'industrie chimique et celle des plastiques, les hôpitaux, l'industrie nucléaire, etc..., on pourrait connaître le prix que chacun paie et fait payer aux autres dans notre société dite de consommation.

Dans le cadre du "tout électrique, tout nucléaire", il nous paraît important de montrer que tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, même dans un Centre d'Etudes Nucléaires comme Saclay. Que dire alors des centres de production, La Hague et Marcoule, ou ceux de l'industrie privée comme Malvési, et des mines d'uranium comme celle de la Crouzille...

Groupe Information Travail
(Saclay)

(Fev - 75)

Nous nous décidons à publier un certain nombre de faits en espérant qu'ils susciteront une réflexion de la part de tous. Certains diront, pourquoi maintenant ? pourquoi dévoiler les conditions de travail dans un Centre comme Saclay alors que le marché de l'emploi n'est pas fameux ? Il faut bien constater que ce n'est jamais le moment pour les travailleurs de poser les vrais problèmes : par exemple celui de la fabrication d'armements par les ouvriers de Lip n'a pas été évoqué lors de leur lutte parce qu'inopportun. Nous pensons qu'il faut poser les problèmes même si on ne trouve pas de solutions immédiates, sinon on ne risque pas de les trouver !

Ainsi, au cours d'une assemblée générale du personnel à la Cantine I, au moment de la fermeture de l'usine du Bouchet, on apprit avec stupeur que des wagons emmenaient du matériel contaminé vers Malvési dans le sud de la France, que le terrain du Bouchet serait long à décontaminer (il ne l'est toujours pas, depuis 1970 ?), pendant que l'Administration faisait des difficultés pour recaser les ouvriers du Bouchet qui, eux, avaient travaillé dans des conditions, le seul mot qui convienne est, dégueulasses. On ne parla pas à ce moment des conditions de travail des agents du Bouchet de peur de nuire à leur reclassement. Ce ne fut pas le moment de rendre publiques leurs conditions de travail, car on objecta --avec raison-- qu'ils auraient des difficultés à retrouver un emploi. Pour ceux auxquels la Direction dit (verbalement) qu'il valait mieux pour eux ne pas retravailler dans un Centre Nucléaire et qui suivirent les stages de la Formation Professionnelle pour Adultes afin de changer de travail, cela se traduisit par une nette baisse de salaire. D'ailleurs certains d'entre eux sont actuellement en chômage.

N'aurait-il pas été utile de poser ce problème devant l'opinion publique ? Il serait pour le moins normal que des travailleurs ayant travaillé dans des conditions suspectes du point de vue de leur santé conservent leur salaire intégral jusqu'à la retraite et au-delà, quand l'usine ferme !

Nous ne parlerons que de quelques accidents impliquant le rayonnement et non des traditionnels accidents électriques, mécaniques ou chimiques qui, eux aussi comme partout, existent à Saclay.

Les informations que nous donnons ici sont très fragmentaires. Il est très difficile d'obtenir des précisions concernant les incidents quotidiens, le nombre et la nature des accidents du travail et des déclarations en maladie professionnelle. Il se peut qu'il y ait quelques inexactitudes dans la relation des faits. Elles sont de toute façon à imputer au compte de l'Administration qui bloque l'information.

QUELQUES FAITS PARMIS D'AUTRES

A la Biologie :

- un stagiaire se pollue au Phosphore radioactif par nettoyage sommaire de récipients ;

- le personnel du 1er étage urinait du tritium. Qu'en est-il maintenant ?

Il y a eu une visite de la Commission hygiène et sécurité (C.H.S.) ; le chef de service a infirmé ensuite en réunion officielle ce qu'il avait déclaré officieusement lors de la visite.

Il y aurait un nombre anormalement élevé de gens (une quarantaine ?) ayant des ennuis avec leur thyroïde. C'est par pur hasard si un travailleur se faisant soigner s'entend dire par son médecin "Tiens, j'ai déjà opéré plusieurs personnes de Saclay".

Est-ce corrélé avec le fait qu'en 3 ans on a dénombré à Saclay 118 contaminations par l'Iode 131 ? (Rappelons que 100 microcuries d'Iode 131 représentent 190 Rems au niveau de la thyroïde.)

Des cas de contaminations au Plutonium (Pu) :

- Un travailleur du Service de Protection contre les Rayonnements (S.P.R.), chargé de la décontamination est amené à travailler sur un récipient contenant du mercure pollué, en provenance de Fontenay. Sur le récipient, aucune indication sur la nature de la pollution. Le travailleur fait subir au produit le traitement standard, ignorant qu'il renferme du Pu, et se trouve contaminé. (Est-ce vrai qu'on a retrouvé par des compteurs son passage à la cantine, la place qu'il avait, et son plateau ?)

- Plus récemment aux Laboratoires de Haute Activité (L.H.A.) (dits "labos chauds"), 3 personnes contaminées dont un stagiaire, une boîte à gants étant inadaptée au travail effectué.

- Signalons le cas de ce travailleur de la Hague envoyé pour contrôle à Fontenay et s'entendant dire qu'en plus du Plutonium il a avalé tellement de cochonneries qu'on ne peut savoir par combien de Pu il a été contaminé. Il est actuellement épicier en province ... après avoir obtenu de la Sécurité Sociale un examen annuel.

Un conteneur de produit radioactif est expédié de Saclay en Roumanie. N'étant pas équipé pour le manipuler^{*}), le laboratoire, avec l'accord des services compétents du CEA, le réexpédie sur Saclay comme emballage vide afin de simplifier les problèmes de douane et de transport. Deux ouvriers chargés d'ouvrir les conteneurs vides (ils appartiennent à une entreprise extérieure) l'ouvrent et sont irradiés bien au-delà de la dose "admissible". L'incident n'est pas passé inaperçu car les sirènes d'alarme ont fonctionné. Que sont devenus ces ouvriers ?

Parmi les anciens du CEA, des agents ayant travaillé sur la pile EL₂ à défourner des barreaux d'uranium ont une maladie des mains qui n'est vue habituellement que chez les tôleurs (Maladie de Dupuytren).

Certains anciens de l'usine du Bouchet et recasés à Saclay sont atteints de surdit . Ils ont travaillé à des postes spéciaux ("tables de brasquage").

Un cas grave, ayant entraîné la mort (par cancer) : contamination par des poussières actives de conteneurs revenant des "labos chauds" et mal décontaminés.

*) D'une façon générale, le CEA quand il livre un produit radioactif ne vérifie pas dans quelles conditions il sera utilisé.

Des incidents et accidents sur les générateurs de Rayons X :

- Diverses formes de radiodermites (dont un cas ayant nécessité une greffe), des anomalies sanguines, et même un cas de mort par cancer des os reconnu d'origine professionnelle pour un travailleur ayant utilisé autrefois à Saclay un générateur de rayons X mal protégé. Cet appareil a été retiré, depuis, du commerce. Cet agent avait continué à travailler à l'aide de Rayons X après avoir quitté le CEA.

Il est toujours nécessaire d'être prudent en recevant un nouveau générateur : fuite de Rayons X détectée récemment par le Service de Protection contre le rayonnement (S.P.R.) sur un appareil à grande puissance.

Des accidents sur les grands appareils :

- à Saturne, un physicien du CNRS a pris le faisceau dans la tête. Il aurait partiellement perdu la vue.

- à l'Accélérateur Linéaire de l'Orme des Merisiers, un travailleur d'une Entreprise Extérieure, devant effectuer une réparation, est irradié par le faisceau : l'accélérateur marchait alors que les sécurités avaient été court-circuitées sur le tableau de commande, ce qui est une pratique courante sous dérogation autorisée par la hiérarchie et le Service de Protection contre les Rayonnements.

Des anomalies (?), à la pelle :

- des stagiaires de la faculté entrent comme visiteurs et n'ont donc pas de film-dosimètre. Ils ressortent le soir, ayant "pris" quelle dose ? ils ont travaillé sans précaution et sans garantie.

- Aux Radioéléments artificiels (R.E.A.), on prend des étudiants pendant les vacances pour aider à la décontamination. Tout comme les pontonniers, ils "prennent" la dose maximum.

- Souvent le personnel utilisé ignore tout de la radioactivité: c'est le cas des pontonniers, travailleurs d'une entreprise extérieure qui manutentionnent des produits radioactifs.

- Des administratifs travaillent actuellement dans des endroits non complètement décontaminés : dans le couloir par terre, des emballages en plastique

renferment des produits actifs, et de part et d'autre du couloir, des bureaux ...

- Partout où la notion de rentabilité veut s'affirmer (Radio Eléments Artificiels, Laboratoire de Haute Activité), les incidents se multiplient. Saclay est en train de devenir un centre dangereux.

Entre le Laboratoire de Haute Activité (L.H.A.) et la Biologie, le transport des produits actifs se fait parfois dans les voitures particulières, les liquides actifs souvent versés dans les éviers, direction les étangs de Saclay.

Sur la pile EL₃ en 1972 on s'aperçut que 10 m³ de liquides radioactifs qu'on venait d'évacuer vers des cuves spéciales n'y étaient pas arrivés. Où sont-ils passés ? dans les égouts ?

On utilise des sources radioactives et on les oublie quelque part, apparemment sans se soucier que c'est dangereux. On les retrouve lors de visites de routine, ou lors de déménagements

Parfois, en cas de gros accident comme récemment celui survenu près de la pile Osiris, le fait est rendu public. Mais l'Administration ne fournit pas tous les détails. Par exemple que l'explosion chimique s'est produite lors du nettoyage d'un canal de la pile et que non loin du bidon qui a explosé se trouvait entreposé du sodium, dont l'inflammation aurait pu être tragique. L'incident a été minimisé. A-t-on signalé que la pile a été arrêtée pour vérification du bâtiment, les responsables ayant craint un ébranlement des fondations. Une Commission d'enquête a été créée. Quelles sont ses conclusions ?

Dans les bâtiments du Centre d'Application et de Promotion des Rayonnements Ionisants (CAPRI), il y a une source de cobalt radioactif de 75 000 Curies. Il y a quelque temps une porte s'est ouverte alors que le système de sécurité devait la maintenir bloquée. Un flux de rayonnement énorme a été libéré à l'extérieur de l'enceinte de la source pendant le temps nécessaire aux sécurités pour faire descendre la source. Mais cette descente n'est pas instantanée. Il n'y avait heureusement personne devant cette porte. Que s'est-il passé après cet "incident"? Le travail a-t-il repris rapidement et dans quelles conditions ? *

Rappelons l'affaire des fûts fissurés contenant des déchets radioactifs et qui laissaient s'écouler des liquides radioactifs sur l'aire de stockage. La presse en a parlé mais aucun journaliste n'a eu la curiosité de poursuivre l'enquête pour savoir ce qu'ils étaient devenus. A-t-on colmaté les fissures ? ou a-t-on déplacé le problème en expédiant ces fûts à La Hague ? Les fûts ont discrètement disparu de Saclay. Mais si des journalistes avaient suivi les convois ils auraient peut-être assisté au dérapage d'un des camions qui renversa sa cargaison dans un champ, et à l'arrivée des engins qui enlevèrent la terre contaminée. Peut-être aussi auraient-ils pu savoir où cette terre a été jetée. Il est vrai que ce genre d'incident semble actuellement extrêmement banal.

- Parmi les nombreux petits incidents nous n'en citerons qu'un : par exemple qu'il a fallu enlever un bout de route contaminée vers Saturne (un appareil de levage testé avec un château de plomb duquel sortait du liquide actif).

- En définitive, on ne sait souvent que ce qui se passe dans son coin. D'autre part l'utilisation intensive de travailleurs d'Entreprises Extérieures donne à l'Administration une grande souplesse en cas d'accident. Elle peut se débarrasser rapidement d'un accidenté ou changer de personnel en cas de dépassement de dose. Ce personnel en général ignore totalement les dangers qu'on lui fait courir.

* Aux dernières nouvelles aucune sécurité n'a fonctionné; celle de la source a été actionnée manuellement. L'ordre d'évacuation a été donné à haute voix. Fort heureusement personne ne s'est trouvé dans le flux de la source, malgré la panique.

QUELQUES REFLEXIONS A PROPOS DE CES INCIDENTS

A la différence d'autres industries, les effets sur la santé des travailleurs de l'énergie nucléaire sont rarement immédiats. Ils sont connus à l'aide de statistiques (généralement étrangères, en France on est très discret) difficiles à interpréter. Néanmoins le danger existe. La loi le reconnaît en énumérant une liste de "maladies engendrées par les rayons X ou les substances radioactives naturelles ou artificielles ou toute autre source d'émission corpusculaire" (Journal Officiel de juin 1966).

Bien que les incidents soient nombreux à Saclay, il ne faut pas perdre de vue que la situation dans les centres de production est de beaucoup plus mauvaise. Mais les informations ne sont pas connues. Pour les mineurs des mines d'uranium, on ne peut citer que certaines statistiques américaines qui montrent que le taux des cancers du poumon chez ces mineurs est environ 7 fois plus élevé que pour le reste de la population.

Cela ne doit pas nous empêcher de dénoncer publiquement les mauvaises conditions de travail à Saclay. On sait que certains travaux y sont insalubres, dangereux et donnent droit à des primes spéciales. Une note de service de déc. 67 indiquait : "il a été constaté dans les différentes unités du CEA une augmentation des cas d'agents physiquement inaptes à leur emploi"... "dont la plupart ont une ancienneté au Commissariat et un âge qui méritent une attention toute particulière". Beaucoup de travailleurs sont "mis au vert" (interdiction de travailler sous rayonnement) pendant des périodes variables. Mais finalement on ne connaît pas le "bilan Santé" des travailleurs de Saclay.

) En ce qui concerne les statistiques officielles si peu connues du personnel,
(
) que peut-on tirer :
(
) Entre 1970 et 1973 : 200 personnes ont été à l'infirmerie pour contamination
(
) Or rien qu'en 2 ans, 1971-1972, 600 contaminations internes
) (dont 203 travailleurs des Entreprises Extérieures) ont été détectées par
) les examens systématiques de spectrométrie (le passage au "cercueil"). Il y
(
) a donc de nombreux incidents qui ne sont pas déclarés.

Pourquoi le nombre d'incidents déclarés est-il inférieur au nombre réel ?

Pourquoi semble-t-il que les travailleurs aient les mêmes réflexes, même s'ils sont syndiqués et engagés politiquement ? Pourquoi les travailleurs en général ne contactent-ils même pas les délégués du personnel à la Commission Hygiène et Sécurité et ne déclarent pas les incidents ?

- Tout d'abord par peur de la faute professionnelle : il est considéré comme évident que tout a été bien pensé et bien réalisé au départ, de sorte que s'il y a incident on a peur de se voir reprocher une faute professionnelle (ce qui se traduit par une perte de salaire : pas d' "avancement", suppression de prime, etc...). On ne remet pas en cause le mode de travail, le manque de protection ; il y a une culpabilisation du travailleur alors que c'est souvent le travail lui-même qui est en cause. (A fortiori, quand au L.H.A. et au R.E.A. interviennent maintenant des notions de rentabilité).

Dans tous les cas, la responsabilité devrait toujours être portée au niveau hiérarchique le plus élevé, du Directeur du Centre jusqu'aux Chefs de Service, et non pas le lampiste du bas de l'échelle qui applique les ordres.

- Peur de ne pas retrouver de travail : Nous avons vu que pour les ouvriers du Bouchet cette peur était justifiée. La Convention de travail élaborée après 1968 (article 128, § 6) stipule : "Le CEA s'engage à assurer la conversion d'agents devenus inaptes à leur travail par suite d'irradiation ou de contamination excessive, accidents, maladies survenues ou contractées à l'occasion du service. Il assure dans des conditions définies par instructions particulières le reclassement des agents dont l'inaptitude physique partielle et permanente est d'origine professionnelle", mais les textes sont ambigus. Que signifie "par instructions particulières" ? Est-il question de la note DA 460 de 1967 relative "au reclassement des agents physiquement inaptes à l'exercice de leur emploi", note actuellement ni abrogée, ni modifiée ? Elle indique : "Une priorité d'emploi est assurée au sein de chaque Département ou unité assimilée aux agents reconnus physiquement inaptes" (inaptitude d'origine professionnelle, note de service D 131) "dans la limite de 1 % des effectifs". Que se passe-t-il si les recherches de poste n'ont pas abouti : il peut y avoir procédure de licenciement.

- Peur de la maladie professionnelle : c'est la peur de la maladie elle-même, peur de se sentir diminué. Il faut remarquer aussi que les médecins n'aiment pas faire de déclaration de maladie professionnelle. Peu le font spontanément, alors qu'ils sont "tenus" de le faire, d'après la loi.

Pourquoi y-a-t-il un manque de protection et si peu de réflexes concernant l'environnement au travail ?

On n'a pas beaucoup entendu parler à Saclay de grèves dues au manque de sécurité. Récemment pourtant il y a eu des mouvements de grève à La Hague et à Marcoule, qui ont abouti à une "ouverture de droits aux agents travaillant en services continus ou effectuant des travaux pénibles en ce qui concerne les repos compensatoires et la retraite anticipée" (Note IG 119). Mais certains travailleurs mis à la retraite d'office ne sont pas contents car cela se traduit par une diminution de leurs moyens d'existence. Il faut exiger que l'argent perçu par le travailleur soit indépendant de l'âge de la mise à la retraite, égal au salaire le plus élevé qu'il a perçu, primes comprises, et indexé sur le coût de la vie.

Il règne une insouciance et une inconscience du danger. Sauf cas graves, les maladies liées aux radiations ionisantes sont souvent insidieuses, et ne se déclarent qu'à long terme. On ne palpe pas le danger. On peut aussi tomber sur un chef d'équipe ou un ingénieur qui fait du zèle. Ils ont les diplômes, la qualification, donc ils doivent savoir, et s'ils ordonnent un travail on l'exécute. D'ailleurs parfois le supérieur hiérarchique fait également le travail dangereux. "On ne peut pas en faire moins que lui, ce n'est peut-être pas si dangereux que ça puisqu'il le fait, lui".

Les protections gênent le travailleur. Ce n'est pas commode de travailler en scaphandre, ou avec un masque, on veut aller plus vite, en enlevant une paroi de plomb, en pensant qu'on sait calculer le risque.

Pour certains, les chercheurs par exemple, la science vaut bien quelques sacrifices, qu'ils font éventuellement aussi prendre aux techniciens qui travaillent avec eux. Pour d'autres, c'est une espèce de valorisation de soi-même de faire un travail dangereux.

Il règne aussi une inconscience et qui vient de haut, du fait de l'appellation "dose maximale admissible", alors que cette dose a diminué régulièrement et que certains soupçonnent une action néfaste des irradiations très faibles mais répétées. Le travailleur "prend sa dose" si le travail l'exige. Ce qui est scandaleux, c'est que certains travailleurs, des entreprises extérieures par exemple, ignorent ce qu'est la radioactivité.

Pourtant parfois le travailleur attentif pourrait noter certains signes précurseurs de la maladie : la fatigue et l'impuissance qui suivaient les interventions de montage et de démontage du grenier pile de EL₂ effectuées autrefois

par les travailleurs, par exemple. Mais ce sont des facteurs que le médecin dit "subjectifs" et donc il n'en tient pas compte. (Au fait, où sont donc passés les dossiers médicaux de ces travailleurs d'avant 1957 ? On dit qu'ils sont perdus ...). Avant le déclenchement d'une radiodermite, certains ressentent des picotements, des démangeaisons, des "pressions" sur les régions irradiées. En cas d'irradiations répétées, on peut ressentir des nausées, une grande fatigue. Certaines femmes ont des troubles des règles^{*}). Comment les médecins prennent-ils en compte la fatigue engendrée par le port du masque, d'un scaphandre, la fatigue nerveuse résultant de l'attention nécessitée par un travail dangereux. C'est "subjectif", voyons

Conclusion

De toutes façons, il nous faut exiger de l'Administration la communication des incidents, le nombre et la nature des accidents du travail et des maladies professionnelles, tout en sachant que ces chiffres sont minimisés.

Que valent les statistiques connues du genre "pourcentage d'agents ayant reçu une dose comprise entre 0,5 et 5 Rems", ou encore "dose moyenne d'intégration par agent en mRem". La dose moyenne définie comme le quotient d'une dose par le nombre total d'agents n'est pas significative de ce que reçoivent individuellement les travailleurs concernés, exposés aux rayonnements. Les chiffres peuvent être faussés à la base, dès l'établissement des fiches de nuisance. Cela dépend de l'évaluation du risque faite par le supérieur hiérarchique, celui qui reste dans son bureau peut avoir parfois la même fiche que celui qui manipule. Malgré leur imperfection, ces statistiques montraient clairement que les travailleurs de la Hague et de Marcoule étaient les plus exposés. On n'a plus de renseignements sur les statistiques d'irradiation depuis 1970 !

En 1968 avaient été demandées des études de population. Il n'y a rien eu de fait à ce sujet. Une étude de population a été demandée à nouveau en 1972 pour les anciens travailleurs de l'usine du Bouchet. Depuis, toujours pas de réponse de la part de l'Administration. Le fait qu'il y ait un nombre assez important de gens ayant des ennuis avec leur thyroïde à Saclay montre que ce ne serait pas inutile même pour un centre relativement protégé comme Saclay. On aimerait savoir si la résistance aux infections, la fatigabilité, etc... sont les mêmes pour les travailleurs recevant la dose maximale admissible, ou ayant

*) On dit que dans certains hôpitaux on n'utilise que des femmes ayant eu leur ménopause pour manipuler les produits radioactifs. Pas de symptôme, donc on peut y aller. Il serait bon que des travailleurs des hôpitaux fournissent des renseignements à ce sujet.

été irradiés accidentellement, que pour les travailleurs non exposés. On aimerait connaître le nombre de travailleurs de Saclay souffrant de troubles sanguins divers (anémie, leucopénie, etc...).

Y a-t-il le même pourcentage d'enfants atteints de malformations ? La statistique des fausses-couches spontanées est-elle la même dans le Centre qu'ailleurs ? Comment "vieillissent" les travailleurs de Saclay ? etc...

Il ne faut pas croire que le Centre d'Etudes Nucléaires de Saclay est privilégié (!) sur le plan de la sécurité. Nous savons que dans les universités il en est de même. Citons pour exemple l'Accélérateur Linéaire de l'Université d'Orsay. Pendant la première année de son fonctionnement, il a arrosé le parc environnant (non balisé) et l'asile de vieillards situé dans le parc d'un flux de neutrons très supérieur à la dose permise. Pendant le fonctionnement de nuit, on supposait que peu de gens étaient présents dans les autres laboratoires de l'Université. Par la suite, des protections supplémentaires ont été ajoutées au bâtiment. A l'Institut de Physique Nucléaire de la même Université, des accélérateurs de particules ont fonctionné longtemps dans des salles ouvertes, une cible de tritium qui fuyait s'est vidée dans un laboratoire sans que le danger y soit clairement indiqué.

°
°

Au moment où des matières radioactives se promènent partout sur les routes, dans les hôpitaux^{*)}, dans l'industrie, il est urgent de montrer qu'elles ne sont pas sans danger. Faire connaître que l'usine du Bouchet n'est toujours pas décontaminée, c'est aussi exiger qu'il y ait une information du public en ce qui concerne quelque chose de plus important, le démantèlement des centrales nucléaires et des usines de traitement. Celles-ci sont dangereuses à tous les stades. Il ne faut pas compter sur M. Pellerin, le chef du Service Central de Protection contre les rayonnements ionisants, -lui qui a donné l'autorisation de construire à Gif-sur-Yvette sur un terrain contaminé par du radium, pour avoir des informations.

Les défenseurs inconditionnels du nucléaire commencent à évoquer ce que pudiquement ils nomment les nuisances de certaines industries. Ce n'est pas la vie affreuse souterraine des mineurs de charbon qui les motive, mais il leur faut quelques repoussoirs pour présenter le nucléaire comme ce paradis futur auquel, avec encore un peu d'effort et de bonne volonté, chacun accèdera : de l'énergie quasi gratuite sans danger. La réalité, hélas, est beaucoup plus sombre et laisse présager

*) Il y a encore des médecins qui font des traitements par Rayons X pour "améliorer" la cicatrisation après opération !

bien de nouvelles complications. Les accidents et les conditions de travail au Centre d'Etudes Nucléaires de Saclay sont un sérieux avertissement, d'autant plus que c'est encore un lieu privilégié par rapport aux centres nucléaires de production (ex-usine du Bouchet, usine de la Hague, mines de la Crouzille ...).

QUELQUES RENSEIGNEMENTS SUR LA LEGISLATION

L'incident. L'accident du travail. La maladie professionnelle.

Par exemple une boîte à gants n'est pas étanche et quelqu'un est contaminé : si le travailleur est conscient, il alerte le Service de Protection contre les Rayonnements et va à l'infirmierie où il est noté sur un cahier. C'est un incident. Il doit être suivi médicalement.

Si des troubles se déclenchent immédiatement après un incident c'est un accident du travail; l'employeur doit le déclarer dans les 48 heures à la Caisse primaire d'assurance maladie dont relève la victime.

Pour qu'il y ait accident du travail, il faut qu'il y ait eu "action violente et soudaine d'une cause extérieure provoquant, au cours du travail, une lésion de l'organisme humain. L'accident doit être survenu par le fait ou à l'occasion du travail" ... (donc y compris les accidents de trajet).

) Tout accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail est présumé
(être un accident du travail. Dans les cas douteux, il appartient à l'em-
(ployeur ou aux organismes de Sécurité Sociale de faire tomber cette pré-
) somption en apportant la preuve que, compte-tenu des circonstances, il
(n'y avait aucun lien de cause à effet entre l'accident et le travail du
(salarié

Lorsque des troubles se déclenchent longtemps après un incident, ou sans incident particulier, mais correspondent à des maladies répertoriées par la Sécurité Sociale, le travailleur, à l'aide d'un certificat médical, doit faire la déclaration de maladie professionnelle.

Les maladies professionnelles sont limitativement énumérées par des tableaux mentionnant la liste des agents nocifs et des principaux travaux exposant à l'action de ces agents. Les dispositions concernant les accidents du travail sont applicables aux maladies professionnelles, la date de la première constatation médicale de la maladie étant assimilée en principe à celle de l'accident. Tout médecin est tenu de déclarer les maladies présentant un caractère professionnel.

Faudrait pas croire que les scientifiques, chercheurs ou ingénieurs manquent d'idées, et parfois elles frisent la démence. Un exemple : quelqu'un qui ne savait que faire d'un excès de tritium suggéra tout simplement de le balancer dans les étangs de Saclay. Fort heureusement la C.H.S. empêcha l'opération. Mais est-on sûr qu'un tel personnage ne soit pas capable de le faire malgré les interdictions ? Est-on sûr qu'une Commission de Sécurité, même plus importante que celle qui existe actuellement, soit capable de bloquer toutes les brillantes idées de nos technocrates ?

Faudrait pas croire que nos dirigeants ne reconnaissent pas l'insalubrité de certains travaux. Dans un service, des gens travaillaient dans un sous-sol à fritter des produits dangereux (oxyde d'uranium) dans des conditions très malsaines. Une assemblée de notables a reconnu ce danger et, probablement pour les remercier de leur dévouement, a décerné le prix Montyon des "arts insalubres" à leur patron ! Quelques années plus tard, dans le même service, d'autres travailleurs furent équipés de scaphandres pour travailler l'oxyde de béryllium, et leur chef de section eut droit, lui aussi, à ce "prix des arts insalubres".

DES RAPPORTS QUE PEU DE GENS CONNAISSENT

Un document de la commission centrale de Sûreté des installations atomiques analyse quelques accidents survenus à Saclay en 1973. En principe ce document était destiné à l'information interne du CEA, mais sa diffusion des plus restreintes en fait plutôt un document confidentiel. Sa diffusion à l'extérieur est interdite. On y note quelques accidents de contamination par des produits radioactifs, la protection (gants, masques, etc...) du personnel étant très insuffisante.

Qui avait ordonné à deux agents de fouiller dans un fût de déchets pour y retrouver deux sources d'Américium 241 mises aux déchets par erreur ? Contamination des agents malgré leurs gants. Au fait, où sont passées ces deux sources perdues, car on signale que ces agents ne les ont pas retrouvées dans le fût ?

Une ampoule en verre contenant un acide nucléique marqué au Carbone 14 explose quand un opérateur la sort d'un conteneur d'azote liquide.

Encore une contamination par l'Américium 241 au cours du piquetage d'un caniveau pollué. Le port du masque respiratoire n'a pas été suffisant pour éviter la contamination. Au fait, comment et quand ce caniveau a-t-il été pollué ? le rapport est discret à ce sujet.

Plusieurs contaminations par des conteneurs ou des fioles soit-disant inactives, mais qui n'avaient pas été décontaminées.

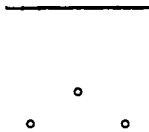
Coupure de courant entraînant l'arrêt d'un frigidaire contenant des flacons d'eau tritiée. Rupture de certains flacons avec rejet de vapeur tritiée. C'étaient les vacances.

Contamination par conteneurs mal bouchés, sacs, poubelles crevés La Commission de Sûreté des installations atomiques découvre miraculeusement que des sacs en plastique peuvent se percer ou que des flacons de verre peuvent se casser !

Sur 13 accidents signalés, 3 seulement ont été détectés par le système d'alerte !

De nombreux agents contaminés n'ont été découverts que plusieurs jours après les accidents. Ils ont donc pu propager sur d'autres agents, sur leur famille, etc..., la contamination.

Une discussion de tout le personnel du Centre, d'un tel rapport, pourrait à coup sûr éclairer bien des points. Elle permettrait de le compléter et d'y ajouter quelques considérations importantes sur les conditions de travail dans certains services.



Un autre rapport intéressant, mais très difficile à trouver, concerne le "Bilan Annuel des effluents gazeux" pour 1973. Ce rapport concerne non seulement le personnel du Centre mais surtout les populations du voisinage. Gageons que le CEA n'a pas délégué quelques-uns de ses experts pour le commenter sur les marchés des environs. La population de Saclay, St-Aubin, Villiers le Bacle, Corbeville, Gif, n'a pas dû s'apercevoir de l'attentive surveillance de leur territoire par le Service de Protection contre les rayonnements. On est modeste et discret au CEA. Mais s'il y a surveillance est-ce parce qu'il y a danger ? La population aurait peut-être le droit de savoir, à moins qu'on ne la considère trop ignare ou trop débile. Qu'en pensent nos démocrates ?

Que peut-on apprendre d'un tel rapport, mis à part une collection de nombres que des experts pourront manipuler à loisir ? Les commentaires y sont à peu près inexistantes. On relève que cette fois on a noté la direction des vents. Peut-on en déduire qu'on a procédé à l'installation d'engins rejetant des gaz ou des poussières radioactifs (au CEA on appelle ça des effluents) sans se préoccuper des vents dominants^{*}) ? On y constate que les doses maximum se trouvent à 90° du Nord géographique, c'est-à-dire d'après les experts du CEA dans des "zones non habitées par des sédentaires". Les villages de Saclay ou de Villiers le Bacle sont probablement des villages fantômes ! Les doses calculées correspondent à des gens qui seraient dehors en permanence, ce qui ne correspond pas bien sûr à la réalité. Les experts de Saclay ne manquent pas d'humour noir car chacun sait que l'air qu'on respire chez soi ne vient pas de l'extérieur et qu'une bonne ménagère n'ouvre jamais ses fenêtres !

Que dire des produits divers cultivés autour de Saclay ? Il est vrai qu'à la vente il sera bien difficile de savoir d'où ils viennent. Le CEA ne se sent pas impliqué dans une telle affaire.

Existe-t-il des statistiques médicales pour la région soumise à ces effluents gazeux ? Bien sûr elles ne relèvent pas de la compétence du CEA, mais certain service de l'hôpital de Versailles a peut-être été chargé de ce genre d'enquête. Le secret médical et le secret des statistiques ne nous permettront sûrement pas de le savoir. Pourtant ce ne doit pas être inintéressant.

^{*}) Signalons que les installations nucléaires du Centre de Saclay n'ont été conçues que comme des instruments de recherche ou d'essais. Leur puissance est extrêmement faible par rapport aux installations qu'on envisage de construire un peu partout en France.

D'AUTRES REFLEXIONS

(Les discussions dans le groupe n'ont pas conduit à un point de vue unanime, nous donnons ici un autre point de vue.)

Pourquoi publier une liste des accidents dans un centre de recherches nucléaires ? D'abord parce qu'il y a des accidents et que personne n'en parle. Les journaux refusent de s'informer ou refusent de diffuser les informations quand on les leur transmet. Les accidentés eux-mêmes sont très réticents à en parler et presque toujours refusent de les rendre publics. Les médecins qui les soignent, pour la plupart, sont d'une prudence qui frise la complicité. Les accidents dans les centres nucléaires sont tabous. Quand on ne peut pas les cacher, on les désigne pudiquement par le terme d'incidents.

Dans l'industrie, la tradition syndicale explique les accidents du travail par la loi du profit. C'est peut-être un peu rapide comme analyse. Pour un centre de recherches, cette explication ne convient pas. Bien sûr on parle de plus en plus de rentabiliser la recherche, mais cette expression n'a rien à voir avec la rentabilité dans le secteur industriel (dans lequel il faut bien sûr inclure les centres de production du Commissariat à l'Energie Atomique). De toute façon, la loi traditionnelle du profit ne pouvait pas être la cause des accidents quand la recherche n'était "rentable" que si elle fonctionnait au coût maximum. La période faste, bien sûr, est passée, mais on peut difficilement dire qu'actuellement à Saclay le souci du coût minimum soit le premier souci, même dans les services plus orientés vers la production que vers la recherche. Quand ces secteurs passeront dans le domaine industriel privé, la rentabilité viendra aggraver considérablement la situation.

La raison du profit n'est pas suffisante pour camoufler les raisons profondes des accidents. Ils mettent en cause beaucoup de choses. La Science, source de progrès, ne peut être mise en question comme source de mal sans choquer profondément et sans provoquer des réactions violentes. La loi du profit est donc la bienvenue pour masquer la réalité. L'ignorance des dangers courus (et qu'on fait courir aux autres) n'est avancée que prudemment car cela pourrait remettre en cause le savoir et la hiérarchie scientifique des experts si soigneusement choisis sur les critères sacro-saints du savoir. Bien sûr, parfois la réalité y va un peu fort et

nos braves humanistes sont obligés de s'expliquer. C'est simple, il faut bien expérimenter et s'il y a de la casse c'est pour la bonne cause. Peut-être introduira-t-on pour les scientifiques la même notion de pertes normales permises qu'on a attribuée aux chefs militaires en manoeuvre.

Pourquoi la sécurité ne peut-elle être complètement assurée dans les centres de recherche ? Il y a des règles de sécurité, des commissions de sécurité et, malgré tout, il y a des accidents et en nombre important. Serait-ce donc que ces travaux à la "pointe du progrès" comportent des dangers qu'il n'est pas possible de supprimer sans supprimer du même coup ces travaux eux-mêmes ? L'application stricte des normes de sécurité, déjà bien insuffisantes, est impossible sans conduire à une paralysie totale des laboratoires. Il y a quelques années, les techniciens d'un centre de recherche italien ont utilisé la sécurité pour faire aboutir leurs revendications salariales. Ils ont appliqué à la lettre les règles de sécurité, le laboratoire a été complètement bloqué.

Une véritable sécurité du personnel (et de la population en général) impliquerait une mentalité différente de celle qu'on rencontre quotitiennement dans nos laboratoires : envisager toutes les situations qui pourraient mettre en danger quelqu'un, imaginer les scénarios les plus compliqués, les plus invraisemblables, les situations les plus anormales qui pourraient conduire à des accidents. (La plupart des accidents graves proviennent de la conjonction de situations "difficilement prévisibles" ou anormales). Mais ce genre d'activité remplacerait rapidement la haute "créativité" de nos savants, de leurs sbires et des bureaucrates. Ceci conduirait rapidement à la paralysie complète de la recherche ou tout au moins à un ralentissement énorme. Pour que la machine scientifique fonctionne, il faut lui accorder un certain taux de pertes. C'est ce qui est admis implicitement.

A chaque membre de la hiérarchie on accorde le droit d'expérimenter sur le terrain humain pourvu que le résultat global soit positif. La comptabilité évidemment sera faite par des spécialistes et, comme l'interprétation correcte des statistiques est difficile, seuls quelques-uns en auront l'accès. La conséquence évidente, si l'on admet ces principes, est que chacun d'entre nous, chaque membre de la société, est considéré et doit se considérer comme une simple unité, un simple objet de statistique. C'est toujours un autre que lui-même qui décidera du risque qu'il doit ou peut courir, qui décidera s'il doit crever en héros pour le "bien-être" des générations futures. Chaque fois qu'on essaie d'avoir accès à une statistique locale, comme le taux de leucémie dans un endroit particulier ou

le taux des maladies du personnel travaillant ou ayant travaillé à Saclay, on se heurte à un mur. Il ne faut pas déclencher de panique. Les médecins se réfugient hypocritement dans leur secret professionnel, la bureaucratie statistique dans une ignorance qui n'est qu'apparente car des études sont faites, les informations existent mais les dossiers restent confidentiels. Tout est merveilleusement mis en place pour empêcher chacun de se rendre compte des dangers auxquels on le soumet.

Si chacun pouvait avoir librement accès à l'information statistique, il y aurait peut-être plus de "justice" dans la répartition des dangers, mais cela n'empêcherait pas que nous devrions prendre conscience de ce qui arrive ou peut arriver à notre corps à travers une statistique. Etrange situation où la relation avec nous-même ne peut se faire qu'en se considérant comme un autre que nous ne pouvons identifier. Comment nous retrouver ?

Lorsque le nombre d'accidents est important, il pourrait y avoir des failles. Et si les accidentés en parlaient entre eux, autour d'eux, parlaient d'eux-mêmes ? Il faut que chacun reste muet. Les primes de risque, dans les cas les plus flagrants, enchaînent le personnel. Elles permettent à certains d'acheter la santé ou la vie des autres. C'est évidemment une situation meilleure qu'autrefois où certains pouvaient avoir tout ça pour rien ! Lorsque l'accident aura eu lieu et sera rendu public, l'accidenté sera muté dans un endroit moins dangereux avec perte de sa prime. Il risque toujours de se voir imputer une faute professionnelle à la faveur d'une sécurité qu'on ressort en vitesse. Attention au salaire, aux promotions ... Trop de bruit autour d'une affaire, et l'accidenté pourra toujours se présenter dans un autre laboratoire ou dans l'industrie. Quel patron voudra prendre le risque d'embaucher un tel râleur qui, en plus, peut avoir quelque sale maladie qui peut attirer l'attention ? Donc, impossible de changer de boulot. La force de travail d'un accidenté déclaré n'a plus de valeur.

Et les syndicats ? Dans le nucléaire, la défense de l'emploi et la croissance à tout prix (il faudra bien un jour examiner ce qui se cache derrière ces alibis) les obligent à la prudence. Faire savoir publiquement qu'il y a du danger dans un centre de recherches nucléaires, lieu particulièrement privilégié et riche en cerveaux, c'est préparer la population à réfléchir sur les conséquences de l'implantation d'une centrale dans leur région. Si la recherche est dangereuse, alors qu'est-ce que ce sera quand les activités qu'elle met au point passeront dans le domaine industriel et bureaucratique ! De plus, tout accident, si l'on ne veut pas mettre en cause l'activité elle-même, ce qui est le cas pour les